



FEDERATION ROYALE BELGE DE GOLF

RSISP - CHAMPIONNAT INTERCLUBS STROKE PLAY DE BELGIQUE 2018

Royal Golf Club du Sart-Tilman (Messieurs)

Golf de Naxhelet (Dames)

22-23 septembre 2018

* REGLEMENT SPECIFIQUE

* Les règlements généraux du Championnat Interclubs de Belgique 2018 et des compétitions fédérales sont d'application pour tout point qui ne serait pas couvert par le présent règlement.

PREAMBULE

- Le **Championnat Interclubs Stroke Play de Belgique** est organisé si un minimum de 2 clubs sont enregistrés.
- Le Championnat se joue sur 36 trous en Stroke Play sans handicap.
- Le championnat est réservé aux joueurs **AMATEURS**.
- Chaque club, membre **effectif** de la FRBG, peut inscrire **une équipe Hommes (« Team Men »)** et **une équipe Dames (« Team Ladies »)**.

0 à III cf. RGI – REGLEMENT GENERAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2018

IV COMPOSITION DES EQUIPES (CF. RGI – ARTICLES II-III RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2018)

- IV-1.1 Le Club informera le secrétariat de la FRBG de la composition des équipes en lui faisant parvenir le formulaire adéquat pour le **lundi 3 septembre 2018 au plus tard**.
Pour toute la durée du championnat, le capitaine alignera l'équipe selon le formulaire de composition arrêté au 3 septembre 2018.
- IV-1.2 Tout club doit renseigner sur la feuille de composition d'équipe :
- Nom, prénom et numéro fédéral
 - EGA Handicap arrêté au 1^{er} juillet 2018
 - La date de naissance
- IV-3 Toute équipe doit être composée au minimum de 2 joueurs et au maximum de 8 joueurs.

Pénalité pour infraction à la règle IV :
Disqualification de l'équipe

V ROLE DU CAPITAINE D'EQUIPE (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2018)

VI RECLAMATION (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2018)

VII DIVERS (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2018) DIVERS SPECIFIQUES AU CHAMPIONNAT STROKE PLAY

VII-4 COMPORTEMENT

Si au cours du Championnat un joueur a un comportement déplacé à l'égard de ses partenaires, co-compétiteurs ou adversaires, du public, des officiels, du club organisateur (par ex. jet ou coup de club, paroles grossières, insultes, etc.), il encourra un avertissement officiel. En cas d'infraction répétée, il risquera la disqualification en Stroke Play pour infraction grave à l'étiquette.

Note : Pour toute infraction relative au point VII-4 seul le Comité de Championnat est habilité à prendre une telle sanction après avoir entendu le joueur.

VII-5 ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement du Championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient – parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, encadrement, supporters, etc. – devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire à une distance ne leur permettant pas de donner des conseils ou d'intervenir dans le déroulement d'une partie. Toute constatation d'infraction à la Règle 8 des Règles de Golf entraînera l'application de la pénalité prévue par cette règle.

VIII INFORMATION (CF. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2018)

IX FORMULE DU CHAMPIONNAT

IX-1 DURÉE DU CHAMPIONNAT

Le championnat se joue sur 2 jours.

IX-2 MEN (3 JOUEURS) ET LADIES (3 JOUEUSES)

1. Le Championnat se joue sur 2 * 18 trous single **Stroke Play** sans handicap.
2. Le total des 2 meilleurs scores sur 3 de chaque équipe sera retenu et le placement dans le tableau aura lieu sur base des résultats obtenus. En cas d'ex aequo pour la première place un hole-by-hole Play-Off sera organisé, chaque Capitaine désigne deux (2) joueurs qui représentent le club dans le Play-Off, le total des deux (2) scores déterminent le résultat de l'équipe.

En cas d'égalité pour l'une des autres places, les équipes seront départagées en comparant :

1. le meilleur score éliminé
2. le meilleur score
3. le deuxième meilleur score
4. en cas de maintien de l'égalité, le départage se fera par tirage au sort.

IX-3 FORFAIT D'UNE ÉQUIPE

- Tout forfait d'une équipe devra être notifié par écrit au Comité du Championnat avant le début de l'épreuve.
- Sauf en cas de force majeure, tout forfait en cours d'épreuve aura comme conséquence pour l'équipe une suspension de participation à l'édition suivante du championnat.

X FORMATION DES EQUIPES

- La formation d'une équipe sera obligatoirement issue de la composition de l'équipe transmise **le 3 septembre 2018 au plus tard**.
- **Au plus tard un quart d'heure avant le départ du tour du 1^{er} joueur de son équipe**, le Capitaine d'équipe doit remplir par écrit la feuille de formation de son équipe et la remettre, éventuellement sous scellés, au Secrétariat du Championnat. Une fois la feuille de formation d'équipe remise au Secrétariat du Championnat, plus aucune modification ne peut y être apportée sauf en cas d'absence ou de retard d'un titulaire désigné ou de la réserve qui doit le remplacer.
- Seuls les joueurs **présents** au club où se déroule la rencontre **peuvent** être repris sur la feuille de formation.
- **Le Capitaine d'équipe est obligé d'aligner les joueurs dans l'ordre croissant des EGA Handicaps**. Les joueurs sont dans l'obligation de respecter cet ordre et de se présenter à l'heure au départ.
- Un joueur sélectionné dans une équipe prendra part au Championnat en jouant sur son EGA Handicap arrêté au **1^{er} juillet 2018**.

- Sont repris sur la feuille de formation les noms des 3 titulaires + 3 réserves qui devront éventuellement remplacer un titulaire défaillant.
- En cas d'absence ou de retard d'un titulaire désigné, il devra être remplacé par une des 3 réserves.
- Si le titulaire absent ne peut être remplacé, seuls les 2 scores de l'équipe seront pris en compte.
- Si l'équipe ne peut aligner 2 joueurs, elle sera disqualifiée.

Pénalité pour infraction à la règle X :
Stroke play : Disqualification de l'équipe

XI COMITE DE CHAMPIONNAT (Cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2018)

Bruxelles, le 10 décembre 2017